



ASSEMBLEE GENERALE
12 AVRIL 2010
Lieu : Mairie de Montmartin sur Mer
Compte-Rendu

L'an deux mil dix, le 12 avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Étaient présents : C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, J. LEHODEY, J.B. RAULT, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, J. MONTEIL, S. PAYSANT, G. ENEE, J. TALBOT, E. LEBRUN, P. DUGUE, S. HUBERT, F. MARTIN, D. MAIRESSE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, C. de SAINT JORRE, T. BOURSIER, B. LEPLEY, H. GUILLE, M. VAILLANT.

Absent excusé : G. TURGIS (procuration à C. LEVIVIER), C. DOLLEY (remplacé par J. LEHODEY), M. GUISSLE, D. MARIE, D. GILBERT, G. le CALVEZ, J. DOYERE, R. MACE (remplacé par G. ENEE), F. GOURDET (remplacée par E. LEBRUN), C. DOUBLET, M. MAZURE (remplacée par C. de SAINT JORRE), M. BOIZARD (remplacé par T. BOURSIER)

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Pierre DUGUE, secrétaire de séance.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 février 2010 est validé à l'unanimité.

➤ Présentation des comptes administratifs des budgets annexes et du budget général – compte de gestion – affectation du résultat

1 – compte administratif 2009 du budget SPANC

Les dépenses de fonctionnement 2009 s'élèvent à 4 979,74 € et les recettes de fonctionnement à 260 €.

Les dépenses d'investissement 2009 s'élèvent à 6 350,76 € et les recettes d'investissement à 0 €.

2- compte administratif 2009 du budget cinéma

Les dépenses de fonctionnement 2009 s'élèvent à 11 116,41 € et les recettes de fonctionnement cumulées aux résultats reportés à 6 898,18 €.

Les dépenses d'investissement 2009 s'élèvent à 505,65 € et les recettes d'investissement cumulées aux résultats reportés à 4 986,05 € soit un résultat de clôture de 4 480,40 €.

Le résultat de fonctionnement peut être reporté en section de fonctionnement au budget 2010, il s'élève à 6 898,18 €.

3 – compte administratif 2009 du budget PAPECO

Les dépenses de fonctionnement 2009 s'élèvent à 33 051,80 € et les recettes de fonctionnement cumulées aux résultats reportés à 81 980,61 € soit un résultat de clôture de 48 928,81 €.

Les dépenses d'investissement 2009 cumulées aux résultats reportés s'élèvent à 45 734,76 € et les recettes d'investissement à 45 272,85 €.

Le résultat de fonctionnement de 48 928,81 € peut être réparti de la façon suivante : 46 000 € au compte 1068 « affectation à l'investissement » et 2 928,82 € à reporter à la section de fonctionnement.

4 – compte administratif 2009 du budget eau

Les dépenses de fonctionnement 2009 s'élèvent à 871 370,93 € et les recettes de fonctionnement à 1 166 532,20 €.

L'excédent de fonctionnement 2009 est de 295 161,27 € et cumulé s'élève à 525 161,31 €. Il est proposé d'affecter 10 336,89 € au compte 1068 en section d'investissement et de reporter 514 824,42 € à la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement 2009 s'élèvent à 1 690 913,86 € et les recettes d'investissement à 950 184,56 €.

5 – budget général

Les dépenses de fonctionnement 2009 s'élèvent à 2 414 921,49 € et les recettes de fonctionnement cumulées aux résultats reportés à 3 101 581,80 € soit un résultat de clôture de 686 660,31 €.

Les dépenses d'investissement 2009 cumulées aux résultats reportés s'élèvent à 2 665 021,87 € et les recettes d'investissement à 2 692 802,73 € soit un résultat définitif de 27 780,86 €.

Le résultat de fonctionnement peut être reporté en section de fonctionnement au budget 2010, il s'élève à 686 660,31 €.

Le Président quitte la salle. Monsieur BECK, 1^{er} Vice-Président demande au percepteur présent si les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs. Les comptes sont identiques. Monsieur BECK propose alors de passer au vote les comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs des budgets annexes SPANC, Cinéma, PAPECO, eau ainsi que le budget général de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide pour le budget cinéma de reporter 6 898,18 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide pour le budget PAPECO d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement 46 000 € et de reporter en section de fonctionnement 2 928,81 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide pour le budget eau d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement 10 336,89 € et de reporter en section de fonctionnement 514 824,42 €.

Le Président est rappelé.

Il est alors procédé au vote des divers comptes de gestion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des budgets annexes SPANC, cinéma, PAPECO, eau et du budget général de la Communauté de Communes.

Le Président présente le budget primitif 2010 pour les budgets annexes et le budget général.

1 – budget annexe SPANC

Ce budget est établi sur la base d'un contrat de 3 années. Les prévisions 2010 s'équilibrent à 91 081 € en section de fonctionnement et à 6 351 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel SPANC 2010.

2 – budget annexe cinéma

Les prévisions 2010 s'équilibrent à 14 648 € section de fonctionnement et à 697 000 € en section d'investissement du fait de la rénovation du bâtiment.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel Cinéma 2010 sous réserve s'obtenir des subventions.

3 – budget annexe PAPECO

Les prévisions 2010 s'équilibrent à 80 266 € en section de fonctionnement et à 91 470 € en section d'investissement.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel PAPECO 2010.

4 – budget général

Les prévisions 2010 s'équilibrent à 3 482 237 € en section de fonctionnement et à 2 223 457 € en section d'investissement. Ce budget est préparé sans augmentation des taxes et avec une diminution après lissage de 1 % de la taxe ordures ménagères afin de répercuter la non augmentation de la participation au syndicat de la Perrelle.

Monsieur le Président évoque le fait que la taxe professionnelle est pour le moment remplacée par une compensation relais de l'Etat mais que l'an prochain, les chiffres pourraient être revus à la baisse, il évoque également l'important prêt voirie qui va peser pendant quelques années sur le budget ainsi que les futurs travaux de rénovation du cinéma et de construction d'un pôle enfance. Afin d'éviter des augmentations trop fortes lors d'un prochain budget, il serait souhaitable d'augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti, de la CFE Cotisation Foncière des Entreprises (part qui s'ajoute à la compensation relais de l'Etat sur laquelle un taux peut s'appliquer) et sur la TP de zone de 2 %.

Le Président soumet au vote l'augmentation du taux des taxes de 2 % et la baisse après lissage du taux ordures ménagères de 1 %.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention), décide d'appliquer une baisse de 1 % du taux de la taxe ordures ménagères après lissage.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (4 voix contre et 4 abstentions) décide d'augmenter le taux des taxes de 2 %, le budget s'équilibre alors à 3 503 388 € en section de fonctionnement.

► Projet de structure départementale de la gestion de l'eau

Monsieur GUILLE expose une réflexion en cours sur le projet de structure départementale de l'eau potable. Un groupe de travail formé de 10 collectivités propose de réaliser une étude de faisabilité afin de définir les conditions préalables à la mise en place d'une telle structure, sur les aspects techniques, financiers, juridiques et en terme d'organisation territoriale. Cette étude sera co-financée par les 10 collectivités membres du groupe de travail par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage groupée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer cette convention. La participation financière sera imputée sur le budget du service eau.

➤ Travaux de sur-couverture au gymnase

Suite à l'intervention de Monsieur MAIRESSE qui souhaite évaluer le besoin d'une isolation thermique, le dossier est reporté à une nouvelle Assemblée Générale qui est alors fixée au lundi 26 avril à 20H.

➤ Rénovation du cinéma de la Plage

Six architectes ont répondu à la publicité passée dans la presse pour les travaux de rénovation du cinéma de la plage. Deux ont été sélectionnés et convoqués pour un entretien. Il est proposé de retenir le cabinet d'architecture Philippe HENOCQ qui présente les meilleures capacités techniques pour suivre ce dossier. Le montant des honoraires a été établi sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 500 000 € HT et est fixé à 45 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient le cabinet d'architecture Philippe HENOCQ pour un montant de 45 000 € HT et autorise le président à signer l'acte d'engagement.

Cinq coordonnateurs SPS ont été saisis :

- P. CLEMENT coordination de la baie : 1 274 € HT (1523,70 € TTC)
- VERITAS : 1 760 € HT (2 104,96 € TTC)
- SOCOTEC : 5 375 € HT (6 428,50 € TTC)
- APAVE : 2 310 € HT (2 762,76 € TTC)
- J.M. DESNOTS : 1 040 € HT (1 435,20 € TT)

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, retient Monsieur DESNOTS pour un montant de 1 040 e HT et autorise le Président à signer le contrat.

Trois cabinets de contrôle technique ont été saisis :

- VERITAS : 4 900 € HT (5 860,40 € TTC)
- SOCOTEC : 4 630 € HT (5 537,48 € TTC)
- APAVE : 7 150 € HT (8 551,40 € HT)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient le cabinet SOCOTEC pour un montant de 4 630 € HT et autorise le Président à signer le contrat.

➤ Saisonnier à l'office de tourisme

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un contrat pour le recrutement d'un agent saisonnier pour la période du 5 juillet au 31 août 2010.

➤ Signalétique sur la Sienna

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention dans le cadre du contrat de territoire et des fonds européens pour l'aménagement d'une signalétique sur la rivière « La Sienna ».

➤ Prime de service et de rendement

le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972, fondements juridiques de la prime de service et de rendement susceptible d'être versée aux ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux territoriaux ont été abrogés et remplacés par un décret et un arrêté publiés au journal officiel du 16 décembre 2009. Pour maintenir le bénéfice de cette prime aux agents concernés, délibérer afin de fixer le montant moyen annuel suivant les taux annuels de base par grade

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant moyen annuel de la prime de service et de rendement dans la limite maximum du taux annuel de base par grade fixé par voie réglementaire.

➤ Note relative à la gestion de l'eau

Monsieur BECK lit une note qui a été remise à Monsieur TROUDE, commissaire enquêteur, et insérée dans le registre d'enquête publique lors du projet SCOT.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette note qui sera jointe à la délibération.

➤ Divers

Tarif centre de loisirs pour les enfants du personnel : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte que le tarif appliqué aux enfants du personnel soit le tarif des habitants du canton même si les agents habitent hors canton.

Signalétique des chantiers voirie : Hubert PAGNIER est chargé de voir avec l'entreprise afin que les chantiers soient mieux signalés.

Fin de séance : 23h